



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25  
Fax : 02 32 90 92 06

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept septembre deux mil dix-sept, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Gill GERYL, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE, Bruno BIENAIME, Daniel LEFEBVRE, Guy SENECAI, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°3), Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Isabelle DUBUFRESNIL (jusqu'à la question n°38), Marie-Laure DUFOUR (jusqu'à la question n°36), Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY (jusqu'à la question n°36), Sabine AUDIGOU (jusqu'à la question n°8), Florent BUSSY, Lucien LECANU, Jolanta AVRIL (jusqu'à la question n°35), Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD (jusqu'à la question n°25), André GAUTIER, Annie OUVRY, Jean BAZIN (à partir de la question n°3 ; jusqu'à la question n°9), Virginie LEVASSEUR, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Jean-Jacques BRUMENT (jusqu'à la question n°22), Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, Imelda VANDECANDELAERE (jusqu'à la question n°6), Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Franck SOTTOU, Lionel AVISSE.

Absents : Christophe LOUCHEL (pour les questions n°1 et n°2), Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°39), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°37), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Frédéric ELOY (à partir de la question n°37), Sabine AUDIGOU (à partir de la question n°9 ; donne procuration à Patricia RIDEL), Jolanta AVRIL (à partir de la question n°36 ; donne procuration à Florent BUSSY), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), Joël MENARD (à partir de la question n°26 ; donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Elodie ANGER (donne procuration à Emmanuelle CARU-CHARRETON), Jean BAZIN (pour les questions n°1 et n°2 puis à partir de la question n°10 ; donne procuration à André GAUTIER), Jean-Jacques BRUMENT (à partir de la question n°23), Imelda VANDECANDELAERE (à partir de la question n°7 ; donne procuration à André GAUTIER), René DESPREZ (donne procuration à Bérénice AMOURETTE), Claude PETITEVILLE (donne procuration à Odile VILLARD), Claude FERCHAL.

Secrétaire de séance : Patricia RIDEL.

- ⇒ **Madame Patricia RIDEL, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**
- ⇒ **Le compte rendu des décisions prises par le Président a été approuvé à l'unanimité.**
- ⇒ **DÉLIBÉRATIONS**

#### **INSTANCES**

#### **03-10-17/01 – INSTANCES – Aide exceptionnelle de solidarité aux territoires des Antilles suite au cyclone Irma**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Fondation de France en soutien à son action d'aide aux victimes de l'ouragan Irma survenu dans les deux territoires des Antilles françaises, Saint Martin et Saint Barthélemy.

### **03-10-17/02 – INSTANCES – Vacance poste de Vice-président : élection**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de conserver 12 Vice-présidents conformément à la décision du 23 mai 2017.

Monsieur Nicolas LANGLOIS a été élu, à la majorité absolue des suffrages, 1<sup>er</sup> Vice-président de Dieppe-Maritime d'après les résultats suivants et a été déclaré installé :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	46
A déduire : bulletins blancs.....	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	37
Majorité absolue.....	19

Monsieur Nicolas LANGLOIS a obtenu 27 voix,  
Monsieur Bernard BREBION a obtenu 9 voix,  
Monsieur Jean BAZIN a obtenu 1 voix.

Monsieur Lucien LECANU a été élu, à la majorité des suffrages exprimés (9 abstentions ; 4 ne prenant pas part au vote), 3<sup>ème</sup> Vice-président de Dieppe-Maritime et a été déclaré installé.

### **03-10-17/03 – INSTANCES – Règlement intérieur du Conseil communautaire de Dieppe-Maritime**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil communautaire de Dieppe-Maritime.

### **03-10-17/04 – INSTANCES – Prise de compétence des items 4°,11° et 12° HORS GEMAPI de l'article L.211-7 du code de l'environnement par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts de Dieppe-Maritime par l'ajout d'une nouvelle compétence facultative :

4°) Items 4°,11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement à savoir :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;

Il a été dit que la délibération sera notifiée aux communes membres qui auront à délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut, leur avis sera réputé favorable.

Il a été précisé que cette prise de compétence sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dès lors que les conditions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales seront remplies.

**03-10-17/05 – INSTANCES – Transfert à titre facultatif de la compétence « Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) »**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été approuvé, à l'unanimité :

- le transfert à Dieppe-Maritime par ses communes membres de la compétence facultative « contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » dans les conditions prévues à l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, si les conditions de majorité sont réunies,
- la modification des statuts par l'ajout d'une nouvelle compétence facultative,

Il a été dit que la délibération sera notifiée aux communes membres qui auront à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération, leur avis sera réputé favorable.

**03-10-17/06 – INSTANCES – Equipements aquatiques – Délibération de principe sur le Transfert des piscines communales du territoire à l'Agglomération Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à la majorité des suffrages exprimés (13 abstentions) :

- de valider le scénario consistant à la restructuration du centre aquatique des Bains, à la réhabilitation des piscines d'Arques-la-Bataille et Coubertin à Neuville et à la construction d'une nouvelle piscine en lieu et place sur le site de Delaune,
- de prendre acte du lancement, par la Ville de Dieppe et la commune d'Arques la Bataille, des études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour ces quatre équipements aquatique, allant jusqu'à la phase d'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) de type concessive, et d'y associer pleinement les élus de Dieppe-Maritime et de Saint-Aubin-sur-Scie,
- de préciser que les opérations de transfert des 4 équipements aquatiques s'engageront après l'attribution de la Délégation de Service Public (DSP),
- de demander que ces études soient inscrites au contrat de territoire 2017-2020,
- d'accepter le principe de verser un fonds de concours à la Ville de Dieppe dans le cadre du financement de ces études.

**03-10-17/07 – INSTANCES – Election des membres du SYDEMPAD**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été élus, par 27 voix pour ; 16 voix contre ; 4 nuls, les représentants de Dieppe-Maritime suivants au SYDEMPAD :

- En qualité de titulaires : Guy SENECAL, Frédéric ELOY, Jolanta AVRIL, Bernard BREBION, Marie-Luce BUICHE, Sabine AUDIGOU, Maryline FOURNIER, Pierre BOITOUT, Christine GODEFROY, Françoise DEMONCHY, Gilbert BAUDER, Odile VILLARD, Danielle RENAUDIE, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE et Dominique DUTHU,
- En qualité de suppléants : Florent BUSSY, Elodie ANGER, Joël MENARD, Virginie LEVASSEUR, Patrick CAREL, Véronique AUBIN, Carole DUFILS, Laurence ARTAUD, Daniel DESCHAMPS, Pascale GILBERT, Loïc BENARD, Claude PETITEVILLE, Lionel AVISSE, René DESPREZ, Michel DAVID et Patrick BOULIER.

**03-10-17/08 – INSTANCES – Commissions thématiques – Election des membres**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, les membres des commissions thématiques suivantes :

- Commission « Finances – Administration Générale – Règlement Intérieur » :
  - Patrick BOULIER
  - Annie PIMONT
  - Bernard BREBION
  - Gill GERYL
  - Bernard MACHEMEHL
  - Franck SOTTOU
  - Jean BAZIN
  - Patrick CAREL
  - Marie-Catherine GAILLARD
  - Nicolas LANGLOIS
  - Philippe GAUTROT
  
- Commission « Développement Economique – Tourisme – Emploi – Formation » :
  - Gill GERYL
  - Bruno BIENAIME
  - Virginie LEVASSEUR
  - Imelda VANDECANDELAERE
  - Claude FERCHAL
  - Christine GODEFROY
  - Frédéric ELOY
  - Jolanta AVRIL
  - Lucien LECANU
  - Sébastien JUMEL
  - Corinne DAVENET-GIRARD
  - Franck SOTTOU
  - Jean-Claude GROUT
  - Isabelle DUBUFRESNIL
  - Florent BUSSY
  
- Commission « Aménagement de l'espace communautaire – Mobilité » :
  - François LEFEBVRE
  - Daniel LEFEVRE
  - Franck SOTTOU
  - Lionel AVISSE
  - Sandra JEANVOINE
  - Nancy COUVERT
  - Imelda VANDECANDELAERE
  - Claude PETITEVILLE
  - Frédéric WEISZ
  - Lucien LECANU
  - Nicolas LANGLOIS
  - Guy SENEAL
  - Jolanta AVRIL

- Commission « Habitat – Politique de la Ville » :
  - François LEFEBVRE
  - Jean-Claude GROUT
  - Virginie LEVASSEUR
  - Imelda VANDECANDELAERE
  - Odile VILLARD
  - Bernard BREBION
  - Véronique MPANDOU
  - André GAUTIER
  - Frédéric ELOY
  - Isabelle BOUVIER-LAFOSSE
  - Marie-Luce BUICHE
  - Maryline FOURNIER
  
- Commission « Environnement – Déchets – Développement Durable » :
  - Frédéric WEISZ
  - Isabelle DUBUFRESNIL
  - Sandra JEANVOINE
  - Franck SOTTOU
  - Christine GODEFROY
  - Lionel AVISSE
  - Claude FERCHAL
  - Marie-Laure DUFOUR
  - Patricia RIDEL
  - Florent BUSSY
  - Jolanta AVRIL
  - Claude THOMAS
  - Christophe LOUCHEL
  
- Commission « Eau – Assainissement – Gestion des milieux aquatiques » :
  - Annie PIMONT
  - Louis VOISIN
  - Claude PETITEVILLE
  - René DESPREZ
  - Bertrand CREMET
  - Sandra JEANVOINE
  - Christophe LOUCHEL
  - Patricia RIDEL
  - Frédéric WEISZ
  - Marie-Luce BUICHE
  - Joël MENARD
  - Claude FERCHAL
  - Michel MENAGER

- Commission « Culture – Sport » :
  - Guy SENECAI
  - Jean-Claude GROU
  - Claude FERCHAL
  - Bruno BIENAIME
  - Franck SOTTOU
  - Odile VILLARD
  - Bernard BREBION
  - Bérénice AMOURETTE
  - Annie OUVRY
  - Sabine AUDIGOU
  - Joël MENARD
  - Emmanuelle CARU-CHARRETON
  - Christine DELCROIX

### **03-10-17/09 – INSTANCES – Election des membres du Syndicat Mixte du Port de Dieppe (SMPD)**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à la majorité des suffrages exprimés (7 voix contre ; 2 abstentions), pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Port de Dieppe :

- Représentant titulaire : Nicolas LANGLOIS,
- Représentant suppléant : Dominique PATRIX.

### **03-10-17/10 – INSTANCES – Election des membres de la commission de délégation de service public permanente de Dieppe-Maritime – Conditions de dépôt des listes**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission comme suit :

- Les listes devront comporter le nom des candidats « titulaires » et celui des candidats « suppléants », membres du Conseil Communautaire, susceptibles de composer la Commission.
- Les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (cinq titulaires et cinq suppléants).
- Les listes devront être déposées auprès de Monsieur le Président la veille de la séance communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP.
- Les listes pourront être déposées par voie dématérialisée (à l'adresse suivante : [contact@agglodieppe-maritime.com](mailto:contact@agglodieppe-maritime.com)) ou sous format papier à l'accueil de Dieppe-Maritime.

### **03-10-17/11 – INSTANCES – Commission consultative des services publics locaux – Désignation des membres**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été fixé, à l'unanimité, la composition de cette commission à dix membres, à savoir :

- le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,
- Cinq membres du Conseil communautaire titulaires et cinq suppléants,
- Cinq représentants d'associations locales ou d'usagers.

De désigner :

- en qualité de membres titulaires : Annie PIMONT, Daniel LEFEVRE, Isabelle DUBUFRESNIL, Sandra JEANVOINE et Marie-Catherine GAILLARD,
- en qualité de membres suppléants : Virginie LEVASSEUR, Jean BAZIN, Marie-Laure DUFOUR, Patricia RIDEL et Frédéric WEISZ

De nommer les représentants des associations, à savoir :

Qualité	Nom de l'organisme	Nom du représentant	Adresse
Association locale	Familles de France	Christian DEVIS	Hameau de Patteville – 76550 SAUQUEVILLE
Consommateur eau	Société GEVELOT INTRUSION	Didier VANECKER	Zone Industrielle – 76550 OFFFRANVILLE
Consommateur eau	Usager	Danièle MARTIN	La Vieille Grange – Chemin des Hortensias – 76119 VARENDEVILLE-SUR- MER
Consommateur transport	Collectif Dieppoise des personnes handicapées (CDPH)	Frédéric NOEL	Résidence Ile du Potte – 3, Rue tête de bœuf – 76200 DIEPPE
Consommateur transport	Club des personnes âgées d'Offranville	Nelly DELAUNAY	Rue Jehan Veron – 76550 OFFFRANVILLE

De déléguer à Monsieur le Président la saisine de la Commission consultative des services publics locaux pour les projets précités.

### **03-10-17/12 – INSTANCES – Désignation d'un représentant de Dieppe-Maritime au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, M. François LEFEBVRE représentant titulaire et M. Lionel AVISSE représentant suppléant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPFN.

### **03-10-17/13 – INSTANCES – Sodineuf Habitat Normand – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime au sein du Conseil d'administration**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président a été désigné, à l'unanimité, représentant de Dieppe-Maritime au sein du conseil d'administration de Sodineuf Habitat Normand.

### **03-10-17/14 – INSTANCES – Convention de partenariat avec Air Normand – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime au sein de l'association**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, Frédéric WEISZ en qualité de titulaire et Florent BUSSY en qualité de suppléant pour représenter Dieppe-Maritime au sein de l'association AIR NORMAND.

**03-10-17/15 – INSTANCES – Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, Daniel LEFEVRE en qualité de titulaire et François LEFEBVRE en qualité de suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART).

**03-10-17/16 – INSTANCES – Groupement Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprises (GRANDDE) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur Gill GERYL a été désigné, à l'unanimité, pour représenter Dieppe-Maritime au sein de l'Assemblée Générale de l'association GRANDDE.

**03-10-17/17 – INSTANCES – Syndicat Mixte d'Enlèvement des Déchets de l'Agglomération Rouennaise (SMEDAR) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, pour siéger au SMEDAR en tant que représentants de Dieppe-Maritime :

- élus titulaires : Nicolas LANGLOIS, Frédéric WEISZ, Marie-Catherine GAILLARD et Marie-Laure DUFOUR.
- élus suppléants : Patricia RIDEL, Louis VOISIN, Sandra JEANVOINE et Virginie LEVASSEUR.

**03-10-17/18 – INSTANCES – Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPI) – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, Frédéric WEISZ titulaire et Marie-Laure DUFOUR suppléante pour siéger dans le collège des « élus » au sein du secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions industrielles en Basse-Seine et représenter la Communauté d'agglomération.

**03-10-17/19 – INSTANCES – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) – Désignation du représentant titulaire de Dieppe-Maritime**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, Frédéric WEISZ en qualité de représentant titulaire et Florent BUSSY en qualité de représentant suppléant de Dieppe-Maritime pour siéger au sein du CODERST.

**FINANCES**

**03-10-17/20 – FINANCES – Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Rouen sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise – Volet 2 : Situation financière et gestion des ressources humaines**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été pris acte du rapport d'observations définitives, concernant le contrôle par la Chambre Régionale des Comptes de la gestion par la Communauté d'agglomération de la région dieppoise pour les exercices 2012 et suivants sur le volet 2 : situation financière et gestion des ressources humaines.



**03-10-17/21 – FINANCES – Convention de partenariat UGAP/Dieppe-Maritime****Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la conclusion d'un partenariat avec l'UGAP, et décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'UGAP.

**03-10-17/22 – FINANCES – Budget Annexe Déchets Ménagers et Assimilés – Provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de deux ans****Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'abonder la provision semi-budgétaire pour risque de non encaissement de la redevance spéciale déjà constituée d'un montant supplémentaire de 6 500 € et de la répartir comme suit en fonction des zones :

- Zone de Dieppe : 6 000 €
- Zone de Sainte-Marguerite-sur-Mer : 500 €.

**03-10-17/23 – FINANCES – Budget Principal de l'Office de Tourisme 2017 – Décision modificative n° 1****Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 suivante au budget principal de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime pour 2017 :

1) en section de fonctionnement :

Nature	Fonc - tion	Progr.	Ges- tion- naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
6156			G0702	R	Maintenance	500,00 €	
6184			G0702	R	Versements à des organismes de formation	5 500,00 €	
023			G01	O	Virement à la section d'investissement	-6 000,00 €	
<b>TOTAL</b>						<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

2) en section d'investissement :

Nature	Fonc - tion	Progr.	Ges- tion- naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
204112			G0702	R	Fds de conc. Biens mobil. Matériel et études	-10 000,00 €	
2051			G0702	R	Concessions et droits similaires, brevets, licences...	-16 000,00 €	

Nature	Fonc - tion	Progr.	Ges- tion- naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
2088			G0702	R	Immobilisation incorporelle divers	5 300,00 €	
2183			G0702	R	Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00 €	
2188			G0702	R	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	
020			G01	R	Crédits pour dépenses imprévues	-5 600,00 €	
021			G01	O	Virement à la section de fonctionnement		-6 000,00 €
1314			G01	R	Subvention d'équipement - Département		7 700,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>1 700,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

### 03-10-17/24 – FINANCES – Budget ZAE 2017 – Décision modificative n° 2

#### Rapporteur : Monsieur le Président

Il a été adopté, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 suivante à son budget annexe ZAE pour 2017 :

1) en section de fonctionnement :

Nature	Fonc- tion	Ges- tion- naire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
6156	900103	G03	R	Maintenance	4 925,00 €	
6156	900103	G04	R	Maintenance	20,00 €	
6156	900103	G050103	R	Maintenance	1 330,00 €	
6283	900103	G03	R	Frais de nettoyage des locaux	-6 275,00 €	
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

## 2) En section d'investissement :

Nature	Fonction	Gestionnaire	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
020	900109	G01	R	Dépenses imprévues	- 8 677,84 €	
165	900102	G050102	R	Dépôts et cautionnements	1 060,00 €	
165	900105	G050105	R	Dépôts et cautionnements	2 170,00 €	
2313	900103	G050103	R	Travaux	2 600,00 €	
2313	900103	G03	R	Travaux	5 500,00 €	
1312	900103	G050103	R	Subvention REGION		-6 077,84 €
165	900102	G050102	R	Dépôts et cautionnements		1 060,00 €
165	900105	G050105	R	Dépôts et cautionnements		2 170,00 €
2135	900105	G03	R	Installations générales	- 5 500,00 €	
<b>TOTAL</b>					<b>- 2 847,84 €</b>	<b>- 2 847,84 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire - P : opération d'ordre patrimoniale

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **03-10-17/25 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Aides à l'immobilier d'entreprise – Délégation au Département**

##### **Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de déléguer au Conseil Départemental de la Seine-Maritime la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise,
- de donner délégation au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- de dire que les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de cette délibération sont inscrits au budget principal de l'année 2017 à hauteur de 40 000 € au chapitre 204 - subvention aides immobilières.

#### **03-10-17/26 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Parc Régional d'Activités EUROCHANNEL – Cession foncière parcelle n°9, partie ouest II**

##### **Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la cession de la parcelle n°9 de 19 726 m<sup>2</sup> au prix de 394 520,00 € HT.

**03-10-17/27 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Transmanche – Association TUG HORIZON – Demande de subvention pour le Guide « Transmanche User Guide »**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 501 € à l'association TUG Horizon pour contribuer au financement du tirage de 10 000 exemplaires du « Transmanche User Guide ».

**03-10-17/28 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Plateforme Initiative Dieppe Bresle (IDB) – Renouvellement de la convention pour l'année 2017**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'association Initiative Dieppe-Bresle une subvention de 10 050 € maximum pour son fonds de prêt pour l'année 2017, et une subvention de 4 950 € maximum pour le fonctionnement de la structure pour l'année 2017.

**03-10-17/29 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PLIE – Avenant n° 1 au protocole d'accord et avenant n° 1 aux conventions de coopération locale**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la prolongation du protocole PLIE 3 jusqu'au 31 décembre 2020 et l'augmentation du public cible de la Communauté de Communes Falaises du Talou avec un objectif de 140 participants sur la durée totale du PLIE 3.

**03-10-17/30 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Adhésion à l'association SEINE MARITIME ATTRACTIVITE (SMA)**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adhérer et de conclure une convention annuelle avec l'association SEINE MARITIME ATTRACTIVITE (SMA).

**03-10-17/31 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DIEPPE MECA ENERGIES – Soutien financier pour l'année 2017**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer à l'association DIEPPE MECA ENERGIES, sise Zone Industrielle Louis Delaporte, 4B Zone Bleue, 76 370 Rouxmesnil-Bouteilles, une subvention d'un montant maximum de 5 000 € au titre de l'année 2017.

**AMÉNAGEMENT**

**03-10-17/32 – AMÉNAGEMENT – Cession-acquisition foncière sur l'emprise de l'ex-stade Thoumyre**

**Rapporteur : Monsieur LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l'unanimité, le principe de cession et d'acquisition entre les propriétaires des parcelles cadastrées AV268 et AV113.

**03-10-17/33 – AMÉNAGEMENT – Avis sur le Projet de Plan Local d’Urbanisme de Grèges**

**Rapporteur : Monsieur LEFEBVRE**

Il a été émis, à l’unanimité, un avis favorable au projet de plan local d’urbanisme de la commune de Grèges.

**HABITAT**

**03-10-17/34 – HABITAT – Délégation des aides à la pierre – Approbation du programme d’actions 2017 de la CLAH**

**Rapporteur : Monsieur LEFEBVRE**

Il a été approuvé, à l’unanimité, le programme d’actions 2017 de la CLAH.

**TRANSPORTS**

**03-10-17/35 – TRANSPORTS – Document programme et choix du mode de gestion du prochain contrat d’exploitation des services publics de mobilité**

**Rapporteur : Monsieur LEFEVRE**

Il a été décidé, à l’unanimité, de déléguer par concession de service public le service public de transport, pour une durée de sept ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**EAU/ASSAINISSEMENT**

**03-10-17/36 – ASSAINISSEMENT – Réhabilitation du réseau d’assainissement d’Offranville – Demande de subvention**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’appliquer la charte qualité des réseaux d’assainissement pour l’opération de réhabilitation des réseaux d’assainissement à Offranville. Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie et du Département, les financements les plus élevés possibles en vue de la réalisation de ces travaux, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

**03-10-17/37 – EAU/ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l’Eau et de l’Assainissement collectif et non collectif pour l’exercice 2016**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il a été pris acte, à l’unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d’eau potable et d’assainissement relatif à l’exercice 2016.

**ENVIRONNEMENT**

**03-10-17/38 – ENVIRONNEMENT – Désignation d’un représentant au Conseil d’Administration de l’ESTRAN – Cité de la Mer**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

M. Frédéric WEISZ a été désigné, à l’unanimité, comme représentant de Dieppe-Maritime au sein des instances de l’association ESTRAN-Cité de la Mer.

**SPORT****03-10-17/39 – SPORT – Football Club Dieppois – Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements du stade Jean Dasnias****Rapporteur : Monsieur GROUT**

Monsieur le Président a été autorisé à signer la nouvelle convention de mise à disposition des équipements sportifs et de locaux ainsi que tous documents ou avenants à intervenir.

**OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME****03-10-17/40 – OTDM – Désignation de représentants au sein du Conseil d'exploitation****Rapporteur : Monsieur BIENAIME**

Ont été désignés, au sein du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime :

- Pour le collège des élus, Mme Dominique DUTHU comme représentante de la commune de Varengeville sur Mer,
- Pour le collège des personnes qualifiées dans le domaine du tourisme, M. Antoine BOUCHAYER-MALLET, comme représentant du Parc des Moutiers, en qualité de titulaire,
- Pour les représentants des associations de tourisme, loisirs et culture, Mme Françoise DEMONCHY, comme représentante des meublés de tourisme, en qualité de suppléante.

La composition du Conseil d'exploitation est donc la suivante :

- **Représentants du collège des élus :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dominique DUTHU	Christophe LOUCHEL
Bruno BIENAIME	Jean BAZIN
Franck SOTTOU	Véronique MPANDOU
Claude FERCHAL	René DESPREZ
Imelda VANDECANDELAERE	Bérénice AMOURETTE
Elodie ANGER	Odile VILLARD
Annie OUVRY	Claude PETITEVILLE
Bernard BREBION	Bernard MACHEMEHL
Isabelle DUBUFRESNIL	Sandra JEANVOINE
Marie-Laure DUFOUR	André GAUTIER
Daniel LEFEVRE	Lionel AVISSE
Christine GODEFROY	Annie PIMONT
Gill GERYL	Frédéric ELOY
Jean-Claude GROUT	Marie-Catherine GAILLARD
Sabine AUDIGOUE	Joël MENARD
Jolanta AVRIL	Florent BUSSY
Lucien LECANU	Paquita CLAPISSON
Nicolas LANGLOIS	Virginie LEVASSEUR

- **Représentants des filières liées à l'activité touristique :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Nathalie ROMATET – Château de Miromesnil	Robert MALLET – jardins de Varengeville (Shamrock)
Mathieu ROBERT – Représentant FNAIM	Bastien LANGLOIS – FNAIM
André POIRIER – Ancien représentant UDOTSI	Philippe GALLOT – ULM Les Ailes d'Albâtre
Serge LEBOURG – Président de l'ESTRAN	Charlotte MICHEL – Directrice de l'ESTRAN
Christine BERT – Présidente de la commission tourisme de la CCI	Emilie VILLENEUVE – Promenade en Mer
Laurent BEUVIN – Président de la société des courses de Dieppe	Dominique GARCONNET – Hippodrome
Jean Marie CHERRIER – Président du Golf de Dieppe Pourville	Jean Pierre WATTEBLED – Vice-Président du Golf
Etienne SIMON – Directeur délégué de l'établissement Les Bains	Emmanuel COTTARD – Responsable Les Bains
Boris DESJARDINS – Directeur du Casino de Dieppe	Virginie PETERSON - Casino
Philippe COGNEY – Directeur artistique de DSN	Cécile BERTIN - DSN

- **Représentants des associations de tourisme, loisirs et culture :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Claude WEISANG – Président du Cercle de la Voile de Dieppe	Christophe MALANDRIN – Directeur du CVD
Marie-Christine GUERARD – Académie de jardins	Françoise DEMONCHY – Meublés de Tourisme

- **Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean Christophe LEMAIRE – Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe	Marie-Dominique FOUCHAULT – Directrice du Syndicat Mixte du Port de Dieppe
Laurent KLECZEWSKI - Restaurateur	Stéphane CALBRY - Restaurateur
Eric TANVET – Club hôtelier de l'Agglomération Dieppoise	Christine FOURNOT – Directrice de l'hôtel Mercure
Antoine BOUCHAYER-MALLET – Les Moutiers	Nathalie HERITIER LEGRAND – Chambre d'hôtes et meublés de tourisme
Etienne CANAPLE – Président de l'Union Commerciale des Vitrites du Centre-Ville	Françoise GATEAU – Vitrites de Dieppe

### 03-10-17/41 – OTDM – Tarification du partenariat

#### Rapporteur : Monsieur BIENAIME

Il a été décidé, à l'unanimité, d'adopter les tarifs de partenariat, à compter du 1er janvier 2018, comme exposé ci-après :

<i>À l'année</i>	<i>Tarifs HT</i>	<i>Supplément HT</i>	<i>Supplément établissement non classé/non labellisé (visite de contrôle)</i>	<i>Supplément hors aggro HT</i>
<i>Hôtels jusqu'à 39 chambres</i>	<i>416,67 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Hôtels 40 chambres et +</i>	<i>666,67 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>

<i>À l'année</i>	<i>Tarifs HT</i>	<i>Supplément HT</i>	<i>Supplément établissement non classé/non labellisé (visite de contrôle)</i>	<i>Supplément hors aggro HT</i>
<i>Hôtellerie de plein air jusqu'à 10 structures en dur</i>	<i>250,00 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Hôtellerie de plein air + 10 structures en dur</i>	<i>500,00 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Hébergements insolites</i>	<i>166,67 €</i>		<i>25,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Gîtes/Meubles capacité d'accueil entre 1 et 5 personnes</i>	<i>166,67 €</i>	<i>41,67 € par hébergement supplémentaire inscrit</i>	<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Gîtes/Meubles capacité d'accueil 6 personnes et +</i>	<i>233,33 €</i>	<i>41,67 € par hébergement supplémentaire inscrit</i>	<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Chambres d'hôtes entre 1 et 2 chambres</i>	<i>166,67 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Chambres d'hôtes entre 3 et 5 chambres</i>	<i>233,33 €</i>		<i>50,00 €</i>	<i>16,67 €</i>
<i>Loisirs</i>	<i>166,67 €</i>			<i>16,67 €</i>
<i>Sites de visites</i>	<i>166,67 €</i>			<i>16,67 €</i>
<i>Restaurants</i>	<i>166,67 €</i>			<i>16,67 €</i>
<i>Autres* (Associations, commerces...)</i>	<i>41,67 €</i>			<i>16,67 €</i>

*\* L'encart sur le site internet n'est pas compris pour ce type de partenariat*

### **03-10-17/42 – OTDM – Boutique : modification des taux de marge et diffusion de la marque Dieppe-Maritime Tourisme**

**Rapporteur : Monsieur BIENAIME**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- de modifier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les taux de marge de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime comme suit :

<b><i>Types d'articles</i></b>	<b><i>Marges actuellement pratiquées</i></b>	<b><i>Marges proposées à compter du 01/01/2018</i></b>
<i>Les articles textiles (tee-shirts, tabliers, torchons, etc...),</i>	<i>45 % sur le prix d'achat HT</i>	<i>45 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>



<b>Types d'articles</b>	<b>Marges actuellement pratiquées</b>	<b>Marges proposées à compter du 01/01/2018</b>
<i>La librairie</i>	<i>40 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles indiquant un prix public de vente auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>	<i>40 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles indiquant un prix public de vente ou un prix de vente conseillé auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>
<i>Les produits alimentaires (caramel de pommes, pâtes de fruits, confitures, boissons, etc...)</i>	<i>35 % sur le prix d'achat HT</i>	<i>40 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>
<i>Les produits griffés de la marque Dieppe-Maritime (montres, parapluies, sacs,...) dont le prix d'achat HT est compris entre 0,01 € à 10,00 €</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT</i>	<i>60 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>
<i>Les produits griffés de la marque Dieppe-Maritime (montres, parapluies, sacs,...) dont le prix d'achat HT est supérieur à 10,00 €</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>
<i>Les autres produits (magnets, porte-clés, stylos, etc...) dont le prix d'achat HT est compris entre 0,01 € et 5,00 €</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>	<i>60 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>
<i>Les autres produits (magnets, porte-clés, stylos, etc...) dont le prix d'achat HT est supérieur à 5,00 €</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>	<i>55 % sur le prix d'achat HT, en dehors des articles pour lesquels le fournisseur proposera un prix de vente conseillé, auquel l'Office de Tourisme se conformera</i>

### **03-10-17/43 – OTDM – Tarification des encarts publicitaires du Magazine de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime**

#### **Rapporteur : Monsieur BIENAIME**

Il a été décidé de fixer les tarifs des encarts publicitaires du magazine de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime comme exposé ci-dessous :

<b>Magazine de Dieppe-Maritime Tourisme</b>	
<i>Encarts à commercialiser</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>4<sup>ème</sup> de couverture</i>	<i>1 666,67 € HT</i>
<i>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de couverture</i>	<i>1 458,33 € HT</i>
<i>Page intérieure</i>	<i>1 250,00€ HT</i>
<i>½ page intérieure</i>	<i>833,33 € HT</i>
<i>1/3 page intérieure</i>	<i>625,00 € HT</i>

### **03-10-17/44 – OTDM – Modification des tarifs dans le cadre de l'accompagnement numérique proposé par l'Office de Tourisme**

**Rapporteur : Monsieur BIENAIME**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de l'accompagnement numérique proposé par l'Office de Tourisme comme suit :

- gratuité pour les partenaires de l'Office de Tourisme pour participer aux ateliers numériques,
- 16,67 € HT / personne / atelier numérique pour tout prestataire non partenaire de l'office de tourisme,
- 8,33 € HT / personne partenaire / heure pour un accompagnement numérique personnalisé.

### **PATRIMOINE**

### **03-10-17/45 – PATRIMOINE – Schéma Directeur Immobilier – Participation de Dieppe-Maritime à l'Opération Collective proposée par l'ADEME Normandie**

**Rapporteur : Monsieur LOUCHEL**

Il a été décidé, à l'unanimité, de valider la participation de Dieppe-Maritime à l'Opération collective « Etude de programmation patrimoniale – Schéma Directeur Immobiliers des Villes de Normandie ».

Ont été désignés comme élus référents, Monsieur LOUCHEL, Vice-président en charge du Patrimoine de l'Agglomération et des Travaux et Monsieur WEISZ, Vice-Président en charge du Développement Durable, de l'Environnement et des Déchets Ménagers et Assimilés.

### **DÉCHETS MÉNAGERS**

### **03-10-17/46 – DÉCHETS MÉNAGERS – Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu – Conditions de dissolution et liquidation du syndicat**

**Rapporteur : Monsieur WEISZ**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver les modalités de répartition proposées et arrêtées par la délibération du SMOMRE en date du 15 septembre 2017.

**03-10-17/47 – DÉCHETS MÉNAGERS – Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour 2018**

**Rapporteur : Monsieur WEISZ**

Il a été accepté, à l’unanimité, la liste des entreprises exonérées de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères pour l’année 2018.

**03-10-17/48 – DÉCHETS MÉNAGERS – Convention entre le SMEDAR et Dieppe-Maritime pour l’accueil et le transfert des ordures ménagères collectées sur la commune de Dieppe et la mise à disposition partielle du site de l’usine d’incinération des ordures ménagères de Rouxmesnil-Bouteilles**

**Rapporteur : Monsieur WEISZ**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le SMEDAR relative à l’accueil et au transfert des ordures ménagères collectées sur la commune de Dieppe ainsi que la mise à disposition partielle de l’usine d’incinération de Rouxmesnil-Bouteilles.

**RELATIONS HUMAINES**

**03-10-17/49 – RELATIONS HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – Activités accessoires**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l’unanimité :

- D’accepter la transformation du grade d’assistant d’enseignement artistique contractuel par le grade d’assistant d’enseignement artistique principal 2ème classe en tant que contractuel,
- De fixer la rémunération suivant la grille indiciaire du grade d’assistant d’enseignement artistique principal 2ème classe,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir,
- D’accepter de transformer les 5 postes au grade d’assistant d’enseignement artistique par celui d’assistant d’enseignement artistique principal 2ème classe dans le cadre de la sélection professionnelle comme suit :
  - 1 temps complet à 20 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps complet à 20 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 17,05 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 17,55 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 10,30 heures/semaine sur 52 semaines,
- D’approuver la création du poste de chargé d’opération pour le pôle Cycle de l’eau,
- D’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir suivant les dispositions de l’article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- De fixer la rémunération à l’indice brut 387 – indice majoré 354 du grade de technicien principal de 2ème classe, le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante,
- D’autoriser la suppression des postes créés mais non pourvus au tableau des effectifs pour des raisons diverses (mutations, démissions, retraite, avancement de grade,...) comme suit :
  - Postes de titulaires :
    - 7 postes d’adjoint technique,
    - 2 postes d’adjoint technique principal 2ème classe,
    - 1 poste d’adjoint administratif,
    - 2 postes de rédacteur.

- Postes de contractuels :
  - 3 postes de Référents PLIE,
  - 1 poste de conseiller en séjour,
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique.

### 03-10-17/50 – RELATIONS HUMAINES – Assistants d'enseignement artistique – Attribution du régime indemnitaire Rapporteur : Monsieur le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, un régime indemnitaire qui sera versé mensuellement aux agents de la filière culturelle dont les postes figurent au tableau des effectifs, dans les conditions suivantes :

Les bénéficiaires sont les titulaires, les stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel et les contractuels, quel que soit leur mode d'intégration (recrutement, mutation ou transfert de compétences).

Le régime indemnitaire est constitué de :

- Une part fixe liée à l'exercice effectif des fonctions enseignantes y ouvrant droit, en particulier au suivi individuel et à l'évaluation des élèves par disciplines.
- Une part variable liée aux tâches de coordination tant du suivi des élèves, que de la préparation de leur orientation avec les parents d'élèves, les élus, conseils d'administration.

Les critères d'attribution seront visés au règlement intérieur et peuvent varier en fonction de :

- L'évaluation professionnelle
- Le degré d'implication et de responsabilités professionnelles assumées au sein de la structure d'enseignement
- La manière de servir
- L'absentéisme
- L'importance des sujétions.

Il appartiendra à l'Autorité Territoriale investie du pouvoir hiérarchique de déterminer, pour chaque prime ou indemnité, le taux individuel applicable à chaque bénéficiaire potentiel.

Les montants exprimés ci-dessous sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2017 et suivront les évolutions réglementaires :

<b>Régime indemnitaire : filière culturelle (B)</b>					
<b>Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique</b>					
GRADES	Indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement			Indemnité de suivi et d'orientation des élèves	
	Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950			Décret n° 93-55 du 15 janvier 1993	
	Décret n° 2005-1035 du 26 août 2005			Décret n° 2005-256 du 17 mars 2005	
	Décret n° 2005-1035 du 26 août 2005			Arrêté du 15 janvier 1993	
Montants annuels au 01/02/2017			Montants annuels au 01/02/2017		
	Montant annuel 1 <sup>ère</sup> heure	Montant annuel par heure au-delà de la 1 <sup>ère</sup> heure	Montant horaire annuel	Part fixe	Part variable
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 134,03 €	945,03 €	32,81 €	1 213,55 €	1 425,86 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 023,08 €	852,57 €	29,60 €		
Assistant d'enseignement artistique	977,53 €	814,61 €	28,29 €		

**03-10-17/51 – RELATIONS HUMAINES – Prévention – Recrutement de vacataire**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement d'un psychologue vacataire chargé d'intervenir auprès des agents de Dieppe-Maritime suite aux préconisations du médecin de prévention,
- de fixer la durée de chaque vacation de 1h30 à 2h00 maximum,
- de dire que chaque vacation sera rémunérée sur la base de 227,27 € bruts pour une séance en cabinet et 246,75€ bruts pour une séance dans les locaux de Dieppe-Maritime.

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 22h30.**